



DIRECTIVES DES CO-PRÉSIDENTS DE COMITÉS

1. Énoncé de la mission de CPATH

L'Association Canadienne des professionnels en santé des personnes transsexuelles (CPATH) est un organisme professionnel qui se consacre aux soins de la santé des individus à l'identité du genre variant.

En tant qu'organisme professionnel interdisciplinaire, l'association Canadienne des professionnels en santé des personnes transsexuelles (CPATH) fera avancer la compréhension des soins de la santé des individus à l'identité du genre variant à travers les professionnels de la médecine, de la psychologie, du droit, du travail social, du counseling, de la psychothérapie, des études sur la famille, de la sociologie, de l'anthropologie, de la sexologie, de la thérapie de la voix, et autres champs d'études relatifs.

Sous cette définition, nous tâchons d'inclure la représentation des groupes de support et des personnes trans sur les comités, le conseil, et en tant que membres réguliers.

2. Catégories d'adhésion chez CPATH

Les catégories d'adhésion sont: membres à part entière (médecin, non-médecin), membres de support, membres étudiants, membres émérites, et membres à vie.

Tous peuvent être membres et/ou co-président d'un comité.

3. Les comités de CPATH

Les comités sont essentiels aux opérations de CPATH – un organisme sans but lucratif, bénévole. Si ce n'était pas des activités de nos membres, sous la structure des comités, nous n'aurions pas d'organisation. L'engagement et les contributions (grandes ou petites !) de chaque individu nous sont chères, se sont leurs actions collectives qui apportent le changement.

Chacun des comités est approuvé et parrainé par le conseil tel que stipulé dans le règlement administratif de la société. Chacun des comités est dirigé par deux co-présidents et a le support les membres en général. Un co-président peut être un membre du conseil d'administration. Il fût décidé lors de notre premier meeting d'affaire à Toronto, que nous ferions tous les efforts possible pour qu'un membre transgenre siège en tant qu'un des deux co-présidents.

Chaque comité fonctionnera selon le mandat développé en collaboration avec le/la parrain/ne et approuvé par le conseil.

Chaque comité établira son propre mandat, ce dernier guidera les délibérations entre les co-présidents.

4. Gestion de comité (voir le diagramme)

Chaque comité prend son origine à l'intérieur d'une proposition faite au conseil par des membres généraux. Son statut change pour devenir un comité à part entière lors de l'acceptation de ce dernier par le conseil.

Il n'y a pas de limite au nombre de membre pour chacun des comités. Les comités sont organisés en fonction de leur focus, soit externe ou interne.

Chacun des comités est parrainé par un membre du conseil, ce dernier est responsable de guider et d'encourager les co-présidents et les membres à réaliser notre mission.

5. Le rôle et les responsabilités des co-présidents

Les activités de chacun des comités sont guidé par le mandat des co-présidents, leur rôle est de :

- faire en sorte que le comité fonctionne à l'intérieur d'un mandat défini
- définir le mandat et travailler à l'intérieur de celui-ci
- faciliter la sélection de nouveaux co-présidents
- définir de quelle façon les co-présidents sont identifiés et succédés
- faire la priorité des buts à court terme (6 mois) et long terme (12 mois)
- favoriser la participation des membres
- organiser des meetings régulièrement en personne ou par téléconférence (sans coûts pour les membres)
- suivre les politiques de CPATH
- utiliser les procédés de communication interne et externe prédéfinis
- tenir les minutes et prendre note des activités
- faire suivre les minutes au/à la parrain/ne du conseil

CPATH Governance Structure

